

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

HUMAN RIGHTS

Chair:
The Honourable JIM MUNSON

Friday, December 11, 2015
Monday, February 1, 2016 (in camera)

Issue No. 1

Organization meeting

and

Consideration of a draft agenda (future business)

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 12-26(2) — Expenses incurred by the committee
during the Second Session of the Forty-first Parliament)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

DROITS DE LA PERSONNE

Président :
L'honorable JIM MUNSON

Le vendredi 11 décembre 2015
Le lundi 1^{er} février 2016 (à huis clos)

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

et

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(L'article 12-26(2) du Règlement — Dépenses encourues
par le comité au cours de la deuxième session
de la quarante et unième législature)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable Jim Munson, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Hubley
* Carignan, P.C. (or Martin)	Martin
Cordy	Nancy Ruth
Frum	Ngo

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Martin was added to the membership (*January 28, 2016*).

The Honourable Senator Marshall was removed from the membership of the committee, substitution pending (*January 28, 2016*).

The Honourable Senator Marshall was added to the membership (*January 28, 2016*).

The Honourable Senator Plett was removed from the membership of the committee, substitution pending (*January 25, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Président : L'honorable Jim Munson

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Hubley
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Martin
Cordy	Nancy Ruth
Frum	Ngo

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Martin a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 28 janvier 2016*).

L'honorable sénatrice Marshall a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 28 janvier 2016*).

L'honorable sénatrice Marshall a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 28 janvier 2016*).

L'honorable sénateur Plett a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 janvier 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Friday, December 11, 2015
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 8:03 a.m., in room 356-S, Centre Block, for the purposes of holding its organization meeting, pursuant to rule 12-13.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Frum, Munson and Plett (4).

In attendance: Julia Nichols and Jean-Philippe Duguay, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-13, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Ataullahjan moved:

That the Honourable Senator Munson do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Munson took the chair.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Munson moved:

That the Honourable Senator Ataullahjan be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

It was agreed that the committee publish its proceedings.

It was agreed that, pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the opposition and the Senate Liberals be present.

It was agreed that the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le vendredi 11 décembre 2015
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 8 h 3, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 12-13 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Frum, Munson et Plett (4).

Également présents : Julia Nichols et Jean-Philippe Duguay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-13 du Règlement, la greffière du comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose :

Que l'honorable sénateur Munson soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Munson occupe le fauteuil.

Le président fait une déclaration.

L'honorable sénateur Munson propose :

Que l'honorable sénatrice Ataullahjan soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Il est convenu que le comité fasse publier ses délibérations.

Il est convenu que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité représentant les libéraux et un membre du comité représentant l'opposition soient présents.

Il est convenu que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres

purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

It was agreed that, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

It was agreed that the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

It was agreed that, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit accordée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit accordée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit accordée conjointement au président et à la vice-présidente.

Il est convenu que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre: a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport, à la première occasion, de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Il est convenu que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s'il y a des circonstances exceptionnelles.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

The chair informed the members of the time slot for the committee.

After debate, it was agreed that the committee seek permission to meet as needed on Thursdays, from 8:00 a.m. to 10:00 a.m., in addition to its regular Monday time slot.

At 8:12 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

OTTAWA, Monday, February 1, 2016
(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met in camera this day at 5:03 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Cordy, Frum, Hubley, Martin, Munson and Ngo (8).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Julian Walker, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

It was agreed that the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 12-26(2) and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make necessary editorial revisions and approve the final text before tabling in the Senate.

It was agreed that the chair be authorized to seek authority from the Senate for the following order of reference:

To monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques à sa discrétion, mais de manière à déranger le moins possible les travaux.

Le président informe le comité de l'horaire de ses réunions.

Après discussion, il est convenu que le comité demande la permission de se réunir au besoin le jeudi, de 8 heures à 10 heures, en plus de son horaire régulier du lundi.

À 8 h 12, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 1^{er} février 2016
(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à huis clos à 17 h 3, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Cordy, Frum, Hubley, Martin, Munson et Ngo (8).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Julian Walker, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la pièce.

Conformément à l'article 12-16(1)*d*) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, rédigé conformément au paragraphe 12-26(2) du Règlement et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à y apporter les modifications de forme nécessaires et à approuver la version finale avant de la déposer au Sénat.

Il est convenu que le président soit autorisé à demander au Sénat d'adopter l'ordre de renvoi suivant :

Le comité poursuit son examen de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

At 6:26 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 18 h 26, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, February 2, 2016

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, tables, pursuant to rule 12-26(2), the following report on expenses incurred for that purpose during the Second Session of the Forty-first Parliament:

1. With respect to its examination and consideration of legislation:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>1,335</u>
SUBTOTAL	\$	1,335

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>8,594</u>
SUBTOTAL	\$	8,594

2015-2016

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>426</u>
SUBTOTAL	\$	426
TOTAL	\$	<u>10,355</u>

2. With respect to its special study monitoring the issues relating to human rights and, inter alia, reviewing the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations authorized by the Senate on Tuesday, November 19, 2013:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>2,589</u>
SUBTOTAL	\$	2,589

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>1,025</u>
SUBTOTAL	\$	1,025

2015-2016

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>763</u>
SUBTOTAL	\$	763
TOTAL	\$	<u>4,377</u>

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 2 février 2016

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 12-26(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par votre comité au cours de la deuxième session de la quarante-et-unième législature :

1. Relatif à son étude des mesures législatives :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>1 335</u>
SOUS-TOTAL	1 335 \$

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>8 594</u>
SOUS-TOTAL	8 594 \$

2015-2016

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>426</u>
SOUS-TOTAL	426 \$
TOTAL	<u>10 355 \$</u>

2. Relatif à son étude spéciale visant à surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne autorisée par le Sénat le mardi 19 novembre 2013 :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>2 589</u>
SOUS-TOTAL	2 589 \$

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>1 025</u>
SOUS-TOTAL	1 025 \$

2015-2016

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>763</u>
SOUS-TOTAL	763 \$
TOTAL	<u>4 377 \$</u>

3. With respect to its special study on cyberbullying in Canada authorized by the Senate on Tuesday, November 19, 2013:

2013-2014

General Expenses	\$	3,573
Witness Expenses		<u>0</u>
SUBTOTAL	\$	3,573

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>0</u>
SUBTOTAL	\$	0

2015-2016

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>0</u>
SUBTOTAL	\$	0
TOTAL	\$	<u>3,573</u>

4. With respect to its special study on issues of discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service authorized by the Senate on Tuesday, November 19, 2013:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>0</u>
SUBTOTAL	\$	0

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>0</u>
SUBTOTAL	\$	0

2015-2016

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>375</u>
SUBTOTAL	\$	375
TOTAL	\$	<u>375</u>

5. With respect to its special study on the international mechanisms toward improving cooperation in the settlement of cross-border family disputes, including Canada's actions to encourage universal adherence to and compliance with the Hague Abductions Convention, and to strengthen cooperation with non-Hague State Parties with the purpose of upholding children's best interests authorized by the Senate on Thursday, February 27, 2014:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>2,558</u>
SUBTOTAL	\$	2,558

3. Relatif à son étude spéciale sur la cyberintimidation au Canada autorisée par le Sénat le mardi 19 novembre 2013 :

2013-2014

Dépenses générales	3 573 \$
Dépenses des témoins	<u>0</u>
SOUS-TOTAL	3 573 \$

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>0</u>
SOUS-TOTAL	0 \$

2015-2016

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>0</u>
SOUS-TOTAL	0 \$
TOTAL	<u>3 573 \$</u>

4. Relatif à son étude spéciale sur des questions de discrimination dans les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique fédérale autorisée par le Sénat le mardi 19 novembre 2013 :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>0</u>
SOUS-TOTAL	0 \$

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>0</u>
SOUS-TOTAL	0 \$

2015-2016

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>375</u>
SOUS-TOTAL	375 \$
TOTAL	<u>375 \$</u>

5. Relatif à son étude spéciale sur les mécanismes internationaux visant à accroître la coopération pour régler les disputes familiales transfrontalières, notamment les efforts du Canada pour favoriser l'adhésion et la conformité universelles à la convention de La Haye sur l'enlèvement et renforcer la coopération avec les États non signataires, afin de défendre les intérêts des enfants autorisée par le Sénat le jeudi 27 février 2014 :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>2 558</u>
SOUS-TOTAL	2 558 \$

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>3,967</u>
SUBTOTAL	\$	3,967

2015-2016

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>0</u>
SUBTOTAL	\$	0
TOTAL	\$	<u>6,525</u>

6. With respect to its special study to examine and report on how the mandates and practices of the UNHCR and UNICEF have evolved to meet the needs of displaced children in modern conflict situations, with particular attention to the current crisis in Syria authorized by the Senate on Tuesday, May 6, 2014:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>0</u>
SUBTOTAL	\$	0

2014-2015

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>3,431</u>
SUBTOTAL	\$	3,431

2015-2016

General Expenses	\$	0
Witness Expenses		<u>1,104</u>
SUBTOTAL	\$	1,104
TOTAL	\$	<u>4,535</u>

In addition to the expenses for its studies as set out above, your committee also incurred general postal charges of \$362.

During the session, your committee held 37 meetings (73 h 14 m), heard 184 witnesses and submitted 15 reports in relation to its work. Your committee examined 4 bills (S-7, S-201, S-219, C-266) and received a total of 11 orders of reference.

Respectfully submitted,

Le président,

JIM MUNSON

Chair

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>3 967</u>
SOUS-TOTAL	3 967 \$

2015-2016

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>0</u>
SOUS-TOTAL	0 \$
TOTAL	<u>6 525 \$</u>

6. Relatif à son étude spéciale d'étudier, pour en faire rapport, la façon dont les mandats et les méthodes de l'UNHCR et de l'UNICEF ont évolué pour répondre aux besoins des enfants déplacés dans les situations de conflits contemporains, en prêtant une attention particulière à la crise qui secoue actuellement la Syrie autorisée par le Sénat le mardi 6 mai 2014 :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>0</u>
SOUS-TOTAL	0 \$

2014-2015

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>3 431</u>
SOUS-TOTAL	3 431 \$

2015-2016

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>1 104</u>
SOUS-TOTAL	1 104 \$
TOTAL	<u>4 535 \$</u>

Outre les dépenses encourues dans le cadre de ses études ci-haut mentionnées, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 362\$.

Durant la session, le comité a tenu 37 réunions (73 h 14 m), entendu 184 témoins et soumis 15 rapports relatifs à ses travaux. Votre comité a étudié 4 projets de loi (S-7, S-201, S-219, C-266) et a reçu au total 11 ordres de renvoi.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Friday, December 11, 2015

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 8 a.m., pursuant to rule 12-13 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Gaëtane Lemay, Clerk of the Committee: Good morning, everybody. I am Gaëtane Lemay, Clerk of the Human Rights Committee. Welcome to your committee, the organization meeting.

As clerk of this committee, it is my duty to preside over the election of the chair, so I'm ready to receive a motion to that effect.

Senator Ataullahjan: I nominate Senator Jim Munson to be the chair of this committee.

Ms. Lemay: Are there any other nominations?

It is moved by the Honourable Senator Ataullahjan that the Honourable Senator Munson do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Lemay: Carried.

I invite Senator Munson to take the chair, please.

Senator Jim Munson (Chair) in the chair.

The Chair: I've waited 12 years for this — not.

Senator Plett: Where is the party tonight?

The Chair: I recognize this is a public meeting, but it was 12 years yesterday that I was appointed to the Senate.

Senator Plett: Happy birthday.

The Chair: Thank you very much.

I'd like to proceed with the meeting and the election of the deputy chair. I would like to move that Senator Selma Ataullahjan be deputy chair of this committee.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Next is Motion No. 3. I haven't looked at this part. Does somebody else move this or do I move this? I just read it, right?

Ms. Lemay: Yes.

The Chair: Okay. Subcommittee on Agenda and Procedure:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee to be designated after the usual consultation; and

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le vendredi 11 décembre 2015

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 8 heures pour organiser les activités du comité, conformément à l'article 12-13 du *Règlement du Sénat*.

[Traduction]

Gaëtane Lemay, greffière du comité : Bonjour tout le monde. Je m'appelle Gaëtane Lemay et je suis greffière du Comité des droits de la personne. Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion d'organisation du comité.

À titre de greffière du comité, comme il m'incombe de présider à l'élection du président, je suis prête à recevoir une motion à cet égard.

La sénatrice Ataullahjan : Je propose que le sénateur Jim Munson soit élu président du comité.

Mme Lemay : Y a-t-il d'autres propositions?

La sénatrice Ataullahjan propose que le sénateur Munson assume la présidence du comité. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Mme Lemay : La motion est adoptée.

J'invite le sénateur Munson à occuper le fauteuil.

Le sénateur Jim Munson (président) occupe le fauteuil.

Le président : J'attends ce moment depuis 12 ans. C'est une blague.

Le sénateur Plett : Où est la fête ce soir?

Le président : Je sais que les présentes délibérations sont publiques, mais je signale qu'il y a eu exactement 12 ans hier que j'ai été nommé au Sénat.

Le sénateur Plett : Joyeux anniversaire.

Le président : Merci beaucoup.

J'aimerais poursuivre la réunion et procéder à l'élection du vice-président. Je propose que la sénatrice Selma Ataullahjan soit élue vice-présidente du comité.

Des voix : D'accord.

Le président: Nous passons maintenant à la motion n° 3. Je n'ai pas regardé cette partie. Est-ce quelqu'un d'autre qui présente cette motion ou est-ce à moi de le faire? Je lis simplement la motion, n'est-ce pas?

Mme Lemay : Oui.

Le président : D'accord. Le Sous-comité du programme et de la procédure propose:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

Hon. Senators: Agreed.

Senator Plett: You don't want a nomination there?

The Chair: We don't do this right now, I don't think, today.

Senator Plett: No? Yesterday we did.

The Chair: Okay.

Number 4 is the motion to publish the committee's proceedings.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Number 5 is an authorization to hold meetings and to receive evidence when quorum is not present:

That, pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the opposition and the Senate Liberals be present.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Research staff, number 6:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I was introduced to the two analysts and it was wonderful. It will be wonderful to work with everybody, actually.

Number 7 is the authority to commit funds and certify accounts:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

Que le Sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Des voix : D'accord.

Le sénateur Plett : Faut-il faire une nomination?

Le président : Nous ne ferons pas cela tout de suite aujourd'hui, du moins je ne le pense pas.

Le sénateur Plett : Non? Nous l'avons fait hier.

Le président : D'accord.

La motion n° 4 porte sur la publication des délibérations du comité.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion n° 5 consiste en une demande d'autorisation pour tenir des réunions et pour entendre des témoignages en l'absence de quorum:

Que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant de l'opposition et un représentant des libéraux au Sénat soient présents.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion n° 6 porte sur le personnel de recherche et propose:

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, l'objet de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapports.

Des voix : D'accord.

Le président : On m'a présenté les deux analystes dont j'ai été ravi de faire la connaissance. Il va sans dire que je suis enchanté à la perspective de collaborer avec tout le monde.

La motion n° 7 consiste en une demande d'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer:

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit accordée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Number 8, concerning travel:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Number 9 deals with the designation of members travelling on committee business:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the Journals of the Senate on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Number 10 deals with travelling and living expenses of witnesses:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization, and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Hon. Senators: Agreed.

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit accordée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit accordée conjointement au président et à la vice-présidente.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion n° 8 qui porte sur les déplacements propose:

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion n° 9 porte sur la désignation de membres du comité pour remplir des engagements publics :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un engagement public si ce membre: a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité au Canada; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité au Canada; et

Que le sous-comité fasse rapport, à la première occasion, de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion n° 10 qui concerne les frais de déplacement des témoins propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité peut rembourser des dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin d'un même organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

Des voix : D'accord.

The Chair: Eleven concerns broadcasting:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I see we have number 12 on our agenda here, which is our time slot on Mondays.

Senator Ataullahjan: This is for information?

The Chair: For information only, but just for committee members, it's my view, in consultation with you, that 4 to 7 p.m. will be fine.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We can talk about it more, but we're going to have a —

Senator Plett: The votes would be okay.

The Chair: That could happen too. We also may be meeting Thursday sometime, but Monday works for the Senate, for the clerks, for everybody.

Senator Plett: Chair, would it be possible to consider 5 to 7 p.m., rather than 4 to 7 p.m.? Senator Frum and I both have a leadership meeting at 4 p.m..

The Chair: I, too, have leadership at 3p.m..

Senator Plett: Our leadership is with the other side, so it's not as easy for us to change.

The Chair: I have a difficulty going to 8 p.m. I really do have personal commitments.

Senator Frum: 5 to 7 p.m.?

Senator Plett: Maybe we should try 5 to 7 p.m. for a while.

The Chair: Sure, we can try 5 to 7 p.m.. I think that would be fine. We could work in two hours, I'm pretty sure. We need to have other meetings during the week, but I think we still have a slot on Thursday mornings.

Ms. Lemay: You have to ask for that extra slot if you want it. I have prepared a draft motion, if you want that slot, to seek permission from yourself, as a whip, and from Senator Plett, to get the Thursday time slot.

The Chair: I'm not so sure about a regular basis on Thursday.

Ms. Lemay: Okay.

Le président : La motion n° 11 qui concerne la diffusion des délibérations propose:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre, à sa discrétion, la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible les travaux.

Des voix : D'accord.

Le président : Je vois que la motion n° 12 est inscrite à l'ordre du jour. Elle concerne notre horaire du lundi.

La sénatrice Ataullahjan : Est-ce à titre d'information?

Le président : C'est à titre d'information seulement pour les membres du comité. J'estime que nous pourrions nous réunir de 16 heures à 19 heures. Cela vous convient-il?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous pourrions en reparler, mais nous allons avoir...

Le sénateur Plett : Les votes pourraient avoir lieu.

Le président : Ce serait également possible. Nous pourrions également nous réunir le jeudi, mais le lundi convient au Sénat, aux greffiers et à tout le monde.

Le sénateur Plett : Monsieur le président, serait-il possible de tenir notre réunion de 17 heures à 20 heures au lieu de 16 heures à 19 heures? La sénatrice Frum et moi avons une réunion de la direction à 16 heures.

Le président : J'ai moi aussi une réunion de la direction à 15 heures.

Le sénateur Plett : Comme notre réunion se tient avec l'opposition, il n'est pas facile pour nous d'en faire modifier l'horaire.

Le président : Il me pose problème de poursuivre la réunion jusqu'à 20 heures car j'ai des engagements personnels.

La sénatrice Frum : Que diriez-vous de 17 heures à 19 heures?

Le sénateur Plett : Nous pourrions faire l'essai d'une réunion de 17 heures à 19 heures pendant un moment.

Le président : Certainement. Nous pouvons essayer cette plage horaire. Je pense qu'elle conviendrait. Je suis presque certain que nous pourrions faire notre travail en deux heures. Nous devons avoir d'autres réunions pendant la semaine et je pense qu'il y a toujours une possibilité le jeudi matin.

Mme Lemay : Il faut demander cette plage horaire supplémentaire si vous la voulez. J'ai préparé une ébauche de motion pour demander votre permission, à titre de whip, et celle du sénateur Plett, pour obtenir cette plage horaire le jeudi.

Le président : Je ne suis pas certain que nous ayons besoin de cette plage horaire de façon régulière le jeudi.

Mme Lemay : D'accord.

The Chair: But to meet when required on Thursday, from 8 to 10 p.m.? Senator Plett and I both have obligations as whips. I sit on Internal Economy, and we sit on Thursday mornings.

Could be on a “required basis” on Thursdays?

Senator Plett: Sure.

The Chair: If we could put the motion —

Ms. Lemay: Give the motion?

The Chair: Sure.

Senator Plett: That’s Thursday at what time, chair?

The Chair: It would be from 8 to 10 a.m.

Senator Plett: I have an Agriculture meeting on Thursdays from 8 to 10 a.m., but “on a required basis” is fine.

The Chair: I’m sure we can work that out.

I know, Senator Plett, you like to be here all the time, but you don’t have to be here all the time.

I’m joking.

Do we have any other business?

I was hoping to hold a full meeting this afternoon at 4:00 until 9:00, but I —

Senator Plett: Unfortunately, it’s not Monday.

The Chair: I’m going to change my mind on that.

Thank you very much. It’s an honour to have taken the chair.

(The committee adjourned.)

Le président : Pourrions-nous toutefois nous réunir au besoin le jeudi, de 8 heures à 10 heures? Le sénateur Plett et moi avons tous les deux des obligations à titre de whips. Je siège au Comité de la régie interne qui se réunit le jeudi matin.

Serait-il possible de tenir une réunion le jeudi matin au besoin?

Le sénateur Plett : Certainement.

Le président : Pourrions-nous présenter la motion...

Mme Lemay : Remettre la motion?

Le président: Certainement.

Le sénateur Plett : Monsieur le président, à quelle heure serait la réunion le jeudi?

Le président : Elle aurait lieu de 8 heures à 10 heures.

Le sénateur Plett : Je dois assister à une réunion du Comité de l’agriculture le jeudi, de 8 heures à 10 heures, mais il n’y aurait pas de problème si notre comité se réunissait à cette heure-là seulement au besoin.

Le président : Je suis certain que nous pouvons trouver une solution.

Sénateur Plett, je sais que vous souhaitez assister à toutes les réunions du comité, mais il n’est pas impératif que vous y soyez tout le temps.

Je blague.

Y a-t-il autre chose à l’ordre du jour?

Je souhaitais tenir une réunion complète cet après-midi, de 16 heures à 21 heures, mais je...

Le sénateur Plett : Malheureusement, nous ne sommes pas lundi.

Le président : Je vais changer d’avis à ce sujet.

Je vous remercie beaucoup. Je suis honoré d’avoir été élu à la présidence.

(Le comité s’ajourne.)
